



Violation propriété intellectuelle

Par **vincent24**, le **23/07/2016** à **10:20**

Bonjour,rrnrJe suis développeur de logiciel. Je vends mes logiciels sur internet depuis maintenant 3 ans.rnrAujourd'hui, je viens de découvrir une version israélienne, un peu modifiée de l'un de mes logiciels.rnrLa licence associé au logiciel interdit bien sur ce genre de pratique.rnrQue puis-je faire ? Je suppose que me rapprocher d'un avocat est la première chose à faire, mais le truc compliqué dans ce dossier, c'est qu'il s'agit d'une entreprise Israélienne....rnrJe peux contacter un avocat français ? Ou dois-je contacter un avocat israélien ? Devrais-je me déplacer la bas ?rnrJe suis preneur de tout conseil / avis.rnrCdlt,rrnrVincent